

Communiqué aux prêtres et diacres

A la suite des décisions gouvernementales et de la visio-conférence qu'elle a eue avec le ministre de l'Intérieur, la Conférence des Evêques de France a adressé un message aux évêques, qui apporte quelques indications.

Les chrétiens pourront célébrer la fête de la Toussaint, ce qui signifie que **sont autorisées** les messes du samedi 31 octobre, les messes de la solennité de la Toussaint du dimanche 1^{er} novembre et **celles de la commémoration des fidèles défunts du lundi 2 novembre**

Ensuite, les mesures de confinement toucheront tous les cultes dès lundi soir pendant tout le mois de novembre.

Jusqu'au 1^{er} décembre, au moins, les célébrations (messe, baptême, ordination...) **ne sont pas autorisées**, tant en semaine que le dimanche.

Seules resteront possibles, sous réserve du respect des mesures sanitaires ci-dessous :

- Les obsèques dans la limite de 30 personnes
- Les mariages dans la limite de 6 personnes

Toutefois, les églises restent ouvertes, pour la prière personnelle des fidèles.

Pour les messes de la Toussaint, les obsèques et les mariages, les mesures sanitaires en vigueur sont maintenues, dans les limites ci-dessus mais sans restriction d'âge :

- Port du masque
- Distanciation physique (1m entre chaque personne)
- Gel hydroalcoolique
- Communion à la main

Les réunions paroissiales et diocésaines ne sont pas autorisées.

Au moment de la rédaction de ce communiqué et en l'état des informations dont je dispose, je ne peux être plus précis en particulier sur la catéchèse, mais je pense pouvoir revenir vers vous en début de semaine prochaine.

Fait à Evreux le 30 octobre 2020

+ Christian NOURRICHARD
Evêque d'Evreux